

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIAS - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 001-484/12/CC

■ Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.

DCOM 12/8226/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Association de type loi 1901 créée en 1978, le Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud regroupe plus de quatre cents membres dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : journalistes, tous médias confondus, professionnels de la communication (attachés de presse, responsables de communication, relations publiques....).

Au vu de l'article 2 des statuts de l'association, le but du Club de la Presse est « le resserrement des liens d'entraide et d'amitié entre ses adhérents, la défense des intérêts moraux de la profession, la rencontre de journalistes de différents horizons, de confrères français et étrangers , la possibilité d'offrir à tous ceux qui le souhaitent de communiquer plus facilement avec la presse ».

A ce titre, le Club de la Presse organise deux évènements majeurs dans l'année :

- le Congrès Annuel de l'Union des Clubs de La Presse de France,
- les Journées du Grand Reportage (Prix International de la Parole Libre, accueil de journalistes persécutés dans l'exercice de leur métier, qui luttent pour la liberté de la Presse).

Ainsi que de nombreux débats sur l'actualité, des conférences de presse, des manifestations (semaine de la presse à l'école, fêter la femme en partenariat avec l'Alcazar) et accueille des journalistes étrangers.

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2012 présenté par l'association Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud s'élève à 165 000 euros TTC.

Plan de financement :

Au vu de l'article 14 des statuts de l'association, les recettes du Club de la Presse se composent notamment :

- des cotisations des adhérents et dons des membres,
- des subventions provenant des personnes physiques et morales y compris les Collectivités locales,
- des ressources créées à titre exceptionnel et des ressources créées, s'il y a lieu de manière permanente.

▪ Partenaires institutionnels :

• Ville de Marseille	15 000 euros
• Conseil Général des Bouches-du-Rhône	50 000 euros
• Conseil Régional Provence-Alpes-Cote d'Azur	20 000 euros
• Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	15 000 euros

▪ **Autofinancement**

- Vente d'ouvrages, manifestations (conférences de presse),
Vente Officiel de la Presse 30 000 euros
- Cotisation des adhérents 35 000 euros

Compte tenu de l'importance du Club de la Presse dans le réseau local des professionnels de la communication, il est proposé d'attribuer, pour l'année 2012, au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud une subvention d'un montant de 15 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour Marseille Provence Métropole de soutenir les actions du Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud en tant qu'association représentative du monde de la presse.

Après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 15 000 euros au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Fonction 023 – Nature 6743
– Sous-Politique A 710.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations internationales

Jean-Claude BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI